

**AUDIENCES PUBLIQUES
SUR LE PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE
DE LA RIVIÈRE MANOUANE**

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ PAR
LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DE LAMARCHE**

JUIN 2001

PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME

La **Corporation de Développement** de Lamarche est un organisme à but non-lucratif dont la mission est de promouvoir et de favoriser le développement économique sur le territoire de Lamarche. À cet effet, en collaboration étroite avec les organismes du milieu, elle explore les avenues possibles, se tient à l'écoute des intervenants et fournit aide et appui lorsque la chose est possible. Idéalement la corporation regroupe les représentants des différents secteurs d'activité économique.

Notre organisme a été fondé en 1992, à l'occasion du mini-sommet sur l'avenir économique de Lamarche, au lendemain de la fermeture de la scierie.

NOS RÉALISATIONS

Bien qu'impliquée dans la phase d'aménagement du Centre Plein Air Tchitogama, c'est surtout avec la formation d'une nouvelle équipe en 1996 que l'action de notre corporation s'est précisée. Une subvention du fonds de mise en valeur des ressources du milieu forestier nous a permis d'aménager un sentier qui relie le territoire de Bégin à celui de Lamarche pour la pratique du quad.

Forts de cette première réussite nous avons ensuite conçu le projet de créer notre propre fonds d'investissement en organisant la construction et le tirage de huit chalets (un par année) sur la rive du lac Tchitogama, un projet qui était susceptible de générer des bénéfices nets de l'ordre de 85 000\$ à 100 000\$ annuellement, pour la durée de l'activité. Les deux premières éditions n'ont pas produit les résultats escomptés, bien qu'elles aient grandement contribué à promouvoir le potentiel de villégiature et les charmes du lac Tchitogama et de la rivière Péribonka. Du même coup notre projet a donné lieu à l'ouverture, par la Municipalité, d'un nouveau secteur de villégiature regroupée, en bordure du lac Tchitogama, et a permis de desservir le quai municipal et le terrain de camping en électricité et en eau potable.

En 1998 et 1999 nous nous sommes investis dans l'Association de Développement touristique de la Rivière Péribonka et de sa Périphérie, et nous avons soutenu la démarche des draveurs et des amis de la Péribonka pour former une Coopérative de Solidarité de la Péribonka, deux organismes présentement en réflexion sur leur avenir.

Parallèlement à cette démarche nous avons déposé, en 1999, auprès de la MRC, un projet pour la mise en valeur des terres publiques intramunicipales à vocation forestière, un moyen sûr de nous impliquer dans la démarche d'intervention et de nous garantir des revenus ponctuels tout en favorisant l'emploi local. Ces argents, sans être faramineux, nous permettront d'appuyer financièrement d'autres projets locaux qui ont une incidence sur l'économie.

Présentement nous travaillons de concert avec les clubs de motoneige, quad, autoneige, ainsi que les propriétaires privés et les exploitants de relais, sous la coordination du CLD Lac St-Jean, afin de compléter l'aménagement d'un circuit permanent, l'enjeu étant pour nous de faire de Lamarche un point de destination plutôt qu'une simple étape sur le circuit régional.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE RÉCRÉOTOURISTIQUE, UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE ÉCONOMIE

Au moment où se tiennent ces audiences, le Centre Plein Air Tchitogama est encore propriété municipale et à la charge des contribuables. Notre corporation travaille de concert avec la Municipalité et le concessionnaire pour le rentabiliser. Étant situé à 7km du cœur du village il ne peut vivre de la seule clientèle locale et n'a d'ailleurs jamais été conçu à cette fin unique. Il ne peut survivre non plus si le volet estival n'est pas développé au maximum, comme l'est présentement le volet hivernal. C'est pourquoi son avenir nous lie intimement les uns aux autres, et c'est la raison pour laquelle le projet de développement de M. David Tardif et de ses associés, qui met à profit le potentiel des rivières Manouane et Péribonka, nous tient tellement à cœur.

L'ACCUEIL FAVORABLE DU MILIEU : UNE CONDITION ESSENTIELLE AU PROJET D'HYDRO-QUÉBEC

Comme tous les gens de Lamarche et les autres utilisateurs du corridor de la Péribonka, notamment les nombreux pêcheurs et les adeptes de la navigation de plaisance qui empruntent nos installations, nous sommes préoccupés par la vocation purement hydroélectrique qu'on semble vouloir donner, en hauts lieux, à la rivière. Nous sommes parfaitement conscients de n'être pas les seuls à revendiquer son potentiel et à cet égard, nous apprenons de dure façon qu'en la matière, les droits des gestionnaires du territoire priment sur ceux des véritables utilisateurs.

Pourtant nous avons l'habitude d'être consultés lorsque la forêt qui nous entoure fait l'objet d'un plan général d'intervention par les grandes compagnies qui exploitent les aires communes au nord du lac Tchitogama, et l'utilisation que nous faisons de ce territoire est prise en considération par les intervenants. C'est devenu pratique courante, fort heureusement.

Or dans le cas présent, nous sommes tous attristés de constater que notre communauté a été considérée comme une partie négligeable dans le processus de consultation alors que personne, au sein des trois MRC, n'ignorait le dessein que nous formions depuis des années de miser sur le potentiel récréotouristique de ces rivières avoisinantes pour soutenir notre développement. Ce potentiel, et notre projet collectif, ont d'ailleurs fait l'objet, en 1999, d'une étude d'opportunité financée par les trois MRC.

Nous avons investi des milliers d'heures de bénévolat, tous autant que nous sommes, à

préparer le champ d'action et à tenter de créer une image enthousiasmante d'un vaste sanctuaire, riche en beauté et en possibilités de toutes sortes, de manière à faire consensus autour de sa vocation récréotouristique au lendemain de l'arrêt du flottage du bois, et d'obtenir les appuis nécessaires.

LES MESURES D'ATTÉNUATION

Nous rappelons à la Commission qu'une question est restée sans réponse, notamment en ce qui a trait **aux mesures qui seront adoptées par le promoteur, le cas échéant, si jamais le débit réservé de 3m³/seconde ne suffit pas à permettre une descente intéressante de la Manouane en canot, en période estivale, et une navigation sécuritaire sur la Péribonka, à certains endroits névralgiques.** Là-dessus nous nous référons à la présentation faite par le promoteur sur le faible tirant d'eau nécessaire à divers types d'embarcations (notamment la chaloupe à moteur), et au commentaire subséquent du représentant de Pêches et Océans qui précisait que, dépendamment de la force du moteur et de la vitesse de croisière, une chaloupe à moteur peut s'enfoncer de 5 à 6 pieds. Cela signifie que la navigation sera sans doute rendue plus difficile encore à certains endroits que ne le prétend le promoteur.

Par ailleurs, sans être nous-mêmes des experts, nous savons que le courant entraîne avec lui de nombreux débris et des sédiments qui risquent d'affecter le débit réservé si les deux conduits de 80cm chacun se trouvent obstrués périodiquement, comme l'a souligné M. Mohamed Berraja. Le promoteur promet une intervention rapide de plongeurs mais en même temps il vente les mérites d'installations qui nécessiteront très peu de surveillance et de vérification sur place. Comment concilier les deux?

LES IMPACTS RÉSIDUELS

Sans vouloir verser dans l'exagération et prétendre que les impacts résiduels du projet d'Hydro-Québec nous confineront désormais à notre propre cour, nous attirons cependant l'attention de la Commission sur le fait que notre planification à long terme subira elle aussi une baisse de niveau et qu'en conséquence elle fait aussi partie intégrante des impacts résiduels significatifs. En effet nous devons désormais penser plus petit, juste au cas où les barrières se fassent de plus en plus visuelles. Et penser petit, c'est s'exposer à le demeurer.

NOTRE RECOMMANDATION

Grâce à ces audiences nous avons l'opportunité de faire valoir notre point de vue et nous comptons énormément sur le rapport qui sera déposé prochainement par la Commission pour rappeler au ministre de l'Environnement l'importance de protéger les intérêts des milieux touchés par de tels projets.

Aussi nous recommandons que l'acceptation du projet de dérivation partielle de la

Manouane s'accompagne de mesures strictes visant à suivre l'évolution des impacts du projet sur l'environnement, et s'il s'avère que ces impacts ont effectivement une incidence négative sur le développement de notre économie locale, nous recommandons que notre communauté fasse l'objet de mesures compensatoires qui nous permettront d'ajuster notre tir en fonction de nouvelles avenues de développement.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les membres de la Commission pour leur écoute attentive et leur objectivité, ainsi que le ministre de l'Environnement, l'honorable André Boisclair, qui nous a accordé ces audiences.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---------------|
| PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME | PAGE 1 |
| NOS RÉALISATIONS | PAGE 1 |
| LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE RÉCRÉOTOURISTIQUE, UN ENJEU MAJEUR DE NOTRE ÉCONOMIE | PAGE 2 |
| L'ACCUEIL FAVORABLE DU MILIEU : UNE CONDITION ESSENTIELLE AU PROJET D'HYDRO-QUÉBEC | PAGE 2 |
| LES MESURES D'ATTÉNUATION | PAGE 3 |
| LES IMPACTS RÉSIDUELS | PAGE 3 |
| NOTRE RECOMMANDATION | PAGE 3 |
| REMERCIEMENTS | PAGE 4 |